

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2024

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 28

De présents : 23

De votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

OBJET :

ADMISSION EN NON VALEUR DE
CREANCES ETEINTES, A LA
DEMANDE DU COMPTABLE
PUBLIC

DELIBERATION :

Publiée le 16 octobre 2024

Rendue exécutoire le 16 octobre
2024

Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16
octobre 2024

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 16 octobre 2024

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 27 septembre 2024

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19h30 après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaiet excusés avec procuration, absents :

Madame Annie PREUDHOMME, procuration donnée à Mme Christelle GRATIEN, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joelle LIESSE, Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement. Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

1. Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.
2. Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisance d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

Le Service de Gestion Comptable d'ARMENTIERES, a demandé à la commune, ordonnateur, de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon la liste ci-annexée.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, l'admission en non-valeur et en créances éteintes du montant suivant :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 — Créances admises en non-valeur	22,64 €

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 08 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024 **20240810DEL7**
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le **S²LO**
ID : 059-215902024-20241016-20240810DEL7-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **23**

De votants : **28**

Pour : **28**

Contre :

Abstention :

Admission en non-valeur – P.2 SUITE

Le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité**, l'inscription des crédits au budget principal de la ville sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation

Le Maire d'Erquinghem-Lys

